

Domaine : 6.1.2 – Acte réglementaire

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### N°ARR\_26\_1665\_POL\_Arrêté portant déclenchement de mesures temporaires de prévention des incendies

Le Maire de la commune de Sèvremoine,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-28,

**VU** le Code de l'environnement,

**VU** le Code pénal,

**CONSIDERANT** les conditions météorologiques actuelles, celles annoncées pour les jours à venir et l'état actuel de la végétation,

**CONSIDERANT** le niveau de risque élevé en découlant pour le territoire de Sèvremoine,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter toutes les mesures afin de prévenir les incendies sur le territoire communal,

**CONSIDERANT** que dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, il convient de réglementer certaines activités en fonction du niveau de risque d'incendie du moment,

**CONSIDERANT** les risques inhérents aux activités pyrotechniques,

## ARRÊTE

**Article 1** : Tout usage d'article pyrotechnique est strictement interdit sur l'ensemble de la commune de Sèvremoine.

**Article 2** : Le présent arrêté s'applique **à compter du vendredi 19 juin jusqu'au lundi 29 juin 2026.**

**Article 3** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune de Sèvremoine.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Cholet.

A Sèvremoine, le 19 juin 2026.



*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être également être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 049-200054385-20260619-ARR\_26\_1665V2-AR